

# RÉSOLUTION ADOPTÉE

L'ALBANIE



PAR LE CONGRÈS DU PPE ORGANISÉ À ZAGREB (CROATIE)  
LES 20 ET 21 NOVEMBRE 2019

**Résolution adoptée par le Congrès du PPE organisé à Zagreb (Croatie) les 20 et 21 novembre 2019**

**L'Albanie**

- Prenant acte des conclusions du Conseil européen sur l'Albanie publiées les 17 et 18 octobre 2019 ainsi que du rapport de l'OSCE/BIDDH du 5 septembre 2019 ;
- Reconnaissant l'engagement ferme et déterminé du Parti démocratique albanais (PDA) à l'égard du processus d'intégration européenne de l'Albanie ;
- Soutenant l'engagement de l'UE en faveur du processus d'élargissement dès que les pays candidats remplissent les critères d'adhésion ;
- Soulignant l'importance du processus d'intégration comme catalyseur de réformes et saluant le soutien de la population albanaise pour ce processus ;

**Le Parti populaire européen :**

1. Reconnaissant que l'Albanie connaît une crise politique profonde, exhorte le parti au pouvoir et l'opposition à déployer tous les efforts nécessaires pour surmonter immédiatement cette crise politique grave au moyen d'un dialogue politique ;
2. Rappelle qu'une adoption consensuelle par les partis politiques d'une réforme électorale qui, conformément aux recommandations de l'OSCE/BIDDH, ouvre la voie à des élections libres et équitables, constitue une condition démocratique importante pour l'avenir du pays et son parcours vers l'UE ;
3. Rappelant l'insistance répétée de l'OSCE/BIDDH quant à l'importance de la volonté politique de mettre en œuvre toutes les règles relatives à la tenue d'élections libres et équitables, appelle à la mise en œuvre d'une réforme électorale en faveur de la démocratie albanaise et d'institutions démocratiques efficaces au niveau central et local ;
4. Exprime la nécessité urgente pour l'Albanie d'assurer le bon fonctionnement de sa cour constitutionnelle et de sa cour suprême, en y nommant des juges compétents ; appelle à une prise de décision finale par la cour constitutionnelle quant à la légalité des élections locales du 30 juin 2019 ;
5. Souligne que les actions visant l'achat de voix et l'implication de la criminalité organisée dans les élections sont inacceptables en vertu des normes européennes et appelle à des progrès et des résultats concrets dans les poursuites engagées avec succès contre tous les

coupables, y compris des représentants politiques, des fonctionnaires et des organisations criminelles associés à l'achat de voix et à tout autre crime électoral pendant les élections ;

6. Exprime sa grande inquiétude concernant la candidature récurrente de personnes ayant un casier judiciaire à des postes publics ou leur désignation à des fonctions publiques, en violation flagrante de la « loi de décriminalisation » et appelle à la mise en œuvre rapide et sans équivoque de la loi ainsi qu'à la destitution de toutes les personnes qui l'enfreignent ;

7. Exhorte l'Albanie à rapidement créer une structure spécialisée visant à lutter contre la corruption et la criminalité organisée ; appelle à l'ouverture de procédures pénales contre les juges et procureurs accusés de comportement punissable dans le processus d'évaluation ;

8. Souligne la nécessité de disposer d'informations solides dans la lutte contre la culture et le trafic de masse de cannabis ainsi que dans la lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent ; exprime le besoin urgent pour l'Albanie d'annoncer des enquêtes, des poursuites et des condamnations proactives contre la corruption et la criminalité organisée, le cas échéant, en lançant et en clôturant des poursuites contre toutes les personnes coupables, y compris les hauts responsables et les personnages politiques ;

9. Demande des progrès tangibles en matière de réforme administrative, dans la mesure où ce point constitue un enjeu important pour l'Albanie sur la voie de son intégration à l'UE ;

10. Soutient le Parti démocratique albanais dans ses efforts pour répondre aux préoccupations légitimes et aux aspirations européennes de la population albanaise.